

3S HABITAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Impasse du Fer Rouge
39100 DOLE
922 676 119 RCS LONS-LE-SAUNIER

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 01 FEVRIER 2025

Les soussignés :

Monsieur Almir SERIC

Demeurant 4 Impasse du Fer Rouge à DOLE (39100)

Né le 20 août 1998 à DOLE (39100)

De nationalité française

Monsieur Kenan SERIC

Demeurant 4 Impasse du Fer Rouge à DOLE (39100)

Né le 2 février 2000 à DOLE (39100)

De nationalité française

Seuls associés de la Société à responsabilité limitée 3S HABITAT, propriétaires de la totalité des 1 000 parts de la société désignée ci-dessus,

Agissant à l'unanimité et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des statuts,

Ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de DOLE (39100) – 4 Impasse du Fer Rouge à DOLE (39100) – 1 Rue Joseph Marie Jacquard, et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décident à l'unanimité de modifier comme suit le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à : **DOLE (39100) – 1 Rue Joseph Marie Jacquard.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis à la gérante qui le reconnaît.

Monsieur Almir SERIC

Monsieur Kenan SERIC